

Annonces légales

Le rendez-vous des élus

Plafonnement des loyers dans les ZRR

Vendredi 22 juillet, les députés ont adopté le projet de loi « portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ». Certains amendements ont été votés, comme la revalorisation des APL et le plafonnement des loyers dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les territoires ultramarins. Certaines lignes du projet concernant aussi la légalisation de l'utilisation des huiles alimentaires usagées comme carburant.

Parmi les amendements que les élus locaux doivent retenir, plusieurs concernent le logement. Rappelons que dans le texte présenté par le gouvernement, il est proposé de revaloriser les APL de 3,5 % et de plafonner la hausse de l'indice de référence des loyers également à 3,5 %. Les députés du groupe Liot (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires) ont fait adopter un amendement permettant, dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), « une modulation du plafonnement de la revalorisation des loyers », avec un plafond à 1,5 %. Dans ces zones en effet, « les tensions sur le logement sont faibles, voire inexistantes », et le revenu médian est plus faible que sur le reste du territoire. L'amendement prévoit donc que le préfet puisse décider d'un plafonnement de la hausse de l'IRL à 1,5 % en fonction du taux de pauvreté d'un territoire situé en ZRR, des caractéristiques du parc de logement social et de l'inflation constatée sur ce territoire.

Un autre amendement du même type a été adopté pour plafonner à 2,5 % la hausse des loyers dans les territoires ultra-marins - du fait d'un « coût de la vie plus élevé qu'en France métropolitaine ». Un troisième fixe le plafond à 1,5 % pour la Corse.

Sur la question des loyers toujours, deux amendements ont été adoptés concernant les APL. Le premier touche à la question du zonage des APL, qui devrait être « actualisé » pour tenir compte des fortes augmentations du coût du logement dans les zones littorales et de montagne : « Certaines zones très chères ne se trouvent pas dans les zones APL pertinentes, ce qui a un impact sur le loyer plafond, paramètre de dépense de l'APL, et donc sur la prestation versée », écrit la députée Renaissance de la Charente auteure de l'amendement, Sandra Marsaud.

Son amendement impose au gouvernement la rédaction d'un rapport sur cette actualisation. Un sous-amendement, également adopté, de-

mande que l'actualisation touche également les territoires ultramarins.

Huiles alimentaires usagées : une mesure triplement intéressante pour les collectivités

L'un des derniers amendements adoptés vendredi en fin de nuit concerne, indirectement, les collectivités : il s'agit d'une disposition portée par les députés écologistes, qui vise à légaliser l'usage des Huiles alimentaires usagées (HAU) comme carburant. L'utilisation des HAU comme carburant ou composant de carburant est interdite en France (bien qu'encouragée par l'Union européenne), même si certains usagers y ont recours, illégalement. Le carburant issu des HAU rejette pourtant « 90 % de gaz à effet de serre en moins qu'un diesel classique », plaident les députés écologistes, et est, de surcroît, beaucoup moins cher.

L'amendement adopté « autorise » donc, tout simplement, cette pratique (sous réserve d'une étude de l'Agence de santé, toutefois, ont demandé les députés de la majorité). Cette disposition est triplement intéressante pour les collectivités : premièrement, parce qu'elles auront la possibilité d'utiliser un carburant moins cher pour leurs propres véhicules ; deuxièmement, parce qu'elles sont elles-mêmes, via la restauration scolaire, « productrices » d'huiles alimentaires usagées, qu'elles pourront donc valoriser ; et troisièmement, enfin, parce que les huiles de cuisson usagées (170 millions de litres sont utilisés chaque année dans la restauration), non recyclées, posent des problèmes d'obstruction des canalisations et renchérissent le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration. Il s'agit donc d'une mesure particulièrement vertueuse, on ne peut qu'espérer qu'elle subsistera dans le texte final.

Franck Lemarc

(Source : association des maires de France) ■

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 juillet 2022, à FREBUANS.
Dénomination : LEINI.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 192, Rue Désiré Barodet, 39570 Frébuans.

Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Eventuellement la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. La société pourra accorder sa caution ou sa caution hypothécaire, et plus généralement donner toute garantie, dès lors que cette décision sera prise en assemblée générale.

Durée de la société : 90 années(s).
Capital social fixe : 5 500 euros
Cession de parts et agrément : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Gérant : Monsieur Jérôme DUCRET, demeurant 192, Rue Désiré Barodet, 39570 Frébuans
Gérant : Monsieur Jonathan MEIGNIER, demeurant 14, Rue du Couchant, 39000 Lons le Saunier
La société sera immatriculée au RCS de Lons le Saunier.

Pour avis

Par acte SSP en date du 02/08/2022, il a été constitué une SELARL dénommée : SELARL DR LIGEY LUDOVIC
Objet social : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Siège social : 154 rue de Belvoeye - 39500 DAMPARIS
Capital : 1.000,- euros
Gérance : Monsieur Ludovic LIGEY demeurant 26 chemin du Lierre - 39100 DOLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

JECUISINADOMICILE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 Rue DELEZAY 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
814 061 149 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision de l'associée unique il a été décidé de ne pas remplacer Monsieur Rémy RENARD suite à sa démission de ses fonctions de co-gérant à effet du 13.07.2022. Monsieur Jimmy LIGAS exerçant seul ces fonctions.

Pour avis, La Gérance

SARL DE JESUS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 30 Rue Victor Hugo, MOREZ 39400 HAUTS-DE-BIENNE
Siège de liquidation : 30 rue Victor Hugo, MOREZ 39400 HAUTS DE BIENNE
489 918 250 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2022 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Antonio DE JESUS DA EIRA, demeurant 30, rue Victor Hugo 39400 MOREZ, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 30 rue Victor Hugo, Morez 39400 HAUTS DE BIENNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : BIN.R.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 7622 euros.
Siège social : 8 Route DE MONTREVEL, 39320 MONTREVEL.
407496025 RCS de Lons le Saunier.
Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Richard BIN demeurant Hameau de Morges, 8, Route de Montrevel, 39320 Montrevel et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Lons le Saunier.

Le liquidateur

SCP X. JACQUES - S. GERMAIN
Notaires associés
39300 - CHAMPAGNOLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2019 Mme Marcelle Marie Charlotte PERRIN, célibataire, née le 23 juin 1930 à VERS EN MONTAGNE (39300), demeurant à VERS EN MONTAGNE (39300) 88 Rue du Clos Gayet, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès survenu à VERS EN MONTAGNE le 24 mai 2022, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt dressé par Me Sophie GERMAIN Notaire à CHAMPAGNOLE le 3 août 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sophie GERMAIN notaire à CHAMPAGNOLE dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament

Pour avis Me Sophie GERMAIN

ELLAPS-CPL

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 38 RUE PAUL CRETIN 39300 CHAMPAGNOLE
440 934 552 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée générale des associés réunie le 29 décembre 2014 a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaires aux comptes titulaire (Société MLA COMMISSARIAT) et suppléant (Bernard PARIS) à l'issue de leur mandat (prenant fin à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014).

POUR AVIS La Présidente

SARL DOMAINE DE LA BORDE

Sarl en liquidation au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Domaine de la Borde 39500 DAMPARIS
RCS LONS LE SAUNIER
483.726.535

Par décision du 5 août 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 5 août 2022 et sa mise en liquidation amiable, Madame MARTIN Marie-Line, demeurant 18bis, Rue des Longues Fins, 39500 DAMPARIS, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation et de correspondance est fixé au domicile du liquidateur. Mention faite au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis et mention

Dénomination sociale : V.O. PROS
Forme : SAS
Siège social : 18 RUE THIERS, 21130 AUXONNE
Capital social : 200 euros
Numéro SIREN : 902 814 011 RCS DE DIJON

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 août 2022 il a été décidé :

De prendre acte de la nomination de Monsieur CHURIE JACQUES, demeurant 96 Avenue de la République, 39500 TAVAUZ en qualité de nouveau Président, à compter du 01 août 2022 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur KARA PAUL, Président démissionnaire.

L'article 27 des statuts a été modifié, en conséquence.

De transférer le siège social de la société, qui était au 18 rue Thiers, 21130 AUXONNE, (Cote d'Or) au 69 Avenue de Lattre de Tassigny, 39100 DOLE, (Jura) à compter du 01 août 2022.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Lons le Saunier et au RCS de Dijon

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 Rue de la Boudronnée 21000 DIJON, curatrice/curateur de la succession de M. CESCO-RESIA Christophe décédé le 16/07/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218079407.

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 Rue de la Boudronnée 21000 DIJON, curatrice/curateur de la succession de M. AIME Alain décédé le 23/02/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218065632.

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 Rue de la Boudronnée 21000 DIJON, curatrice/curateur de la succession de M. LUSSIANA Jean décédé le 12/12/2016 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218065957.

SCP Marc BARTHEN Céline RUIZ Victor VANDEL
Notaires associés à Dole (39100)
8 rue Joseph Thoret

Aux termes d'un acte reçu par Maître Victor VANDEL, Notaire à DOLE, le 8 août 2022, Monsieur Maxime Fernand Laurent GUELLE, en reconversion professionnelle et Madame Elodie JACCARD, travailleuse familiale, son épouse, demeurant ensemble à MAILLANGE (39700) 5 rue Saint Roch, initialement soumis au régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de OFFLANGE (39290), le 22 juillet 2017, ont adopté le régime de la séparation de biens pure et simple. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Victor VANDEL.

POUR AVIS ET MENTION. Maître Victor VANDEL, notaire

GFA BARBIER-EMERY

Société civile au capital de 2 591,63 euros
Siège social : 39290 CHAMPAGNEY
338 462 278 RCS LONS LE SAUNIER

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er mai 2022, la collectivité extraordinaire des associés a :

- constaté que les fonctions de gérance de Monsieur BARBIER Christian ont cessé à la date de son décès soit le 10/07/2013,
- nommé Monsieur BARBIER Thomas, demeurant 3 rue des Chenevrières - 39290 CHAMPAGNEY et Monsieur BARBIER David, demeurant 4 rue de la Brigade, co-gérants de la société pour une durée illimitée à compter du 1^{er} mai 2022,
- décidé d'apporter une précision concernant l'adresse du siège social qui est situé 3 rue Champs MOUREY - 39290 CHAMPAGNEY,
- décidé de proroger la durée de la société de 49 années à compter du 12/08/2036.

Pour avis, La Gérance

THOMAS VINCENT AMENAGEMENTS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique En Liquidation
Capital social de 2 000 euros
Siège social 17 rue des Fontaines, Chevry, Saint-Claude (39 200),
Immatriculée au RCS de Lons-Le-Saunier (39 000), Numéro 900 444 647

Aux termes du procès-verbal du 10/08/2022, l'Associé Unique, statuant sur le rapport du Liquidateur a :- Approuvé les comptes de liquidation arrêtés le 30/06/2022 :- Donné quitus au Liquidateur, Monsieur Thomas Vincent, demeurant 17 rue des Fontaines, Chevry, 39 200 Saint-Claude, et l'a déchargé de son mandat :- Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/08/2022. Mention sera faite au RCS de Lons-le-Saunier.

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 Rue de la Boudronnée 21000 DIJON, curatrice/curateur de la succession de M. DE OLIVEIRA Rui décédé le 12/02/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218078710.

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 Rue de la Boudronnée 21000 DIJON, curatrice/curateur de la succession de M. DELMAIRE Dominique décédé le 08/05/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218076875.

À NOS LECTEURS ET À NOS ANNONCEURS



Pas de parution du Jura Agricole et Rural le vendredi 19 août

le Jura
AGRICOLE ET RURAL

Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales
Éditeur : SCS JAR au capital de 160 000 € - Maison des Agriculteurs
455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 24 49 92. E-mail : annoncelegale@juragricole.com
Site internet : http://www.juragricole.com. Création : 01-07-1997 - Durée : 99 ans.
Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. Commandité : SARL SOGEJAR
Gérant : SARL SOGEJAR représentée par Jean-Marie Hervé
Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Étienne Rougeaux
Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAULT - CPPAP : 0923 T 85620



Tirage OJD 2021 : 2 734 ex. Dépôt légal à parution. ISSN : 0222-979X
Publicité nationale : Réussir - 4/14 rue Ferrus - CS41442 - 75683 Paris Cedex 14.
Tél. : 01 49 84 94 22
Publicité régionale et locale : ARB Publicité - Agradole - 23 rue Jean-Baldassini - 69364
Lyon Cedex 07 - Contact : Isabelle PELOUX 06 70 44 06 70
Abonnement un an : 90 €
Impression : FCI Franche Comté Impressions - 62 rue de Chevigny - 21130 Auxonne
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires
Pour le département du Jura.

ACPM
2021

Retrouvez toute l'actualité agricole et rurale des territoires du Jura sur
www.juragricole.com